

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26 AVRIL 2019

Dossier complet le :

26 AVRIL 2019

N° d'enregistrement :

2019/ICPECAR/01

### 1. Intitulé du projet

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE DE L'EXTENSION ET L'APPROFONDISSEMENT DE LA CARRIERE SISE AU LIEU DIT " MOURRE DE LIRA " SUR LA COMMUNE DE MORNAS (84)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom CROZEL

Prénom Gérard

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ETABLISSEMENTS RICARD SARL

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

CROZEL Gérard - Gérant

RCS / SIRET

3 4 0 8 0 2 5 7 8 0 0 0 1 3

Forme juridique SARL

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
2510- 1. : Exploitation de carrières	72 000 tonnes /an moyen (et un maximum ponctuel de 100 000 t/an) (Autorisation ) > 200 kW (Enregistrement)
2515 -1a) : Installation de broyage , criblage, lavage	
2715-1 : Station de transit	
Défrichement :	> 10 000 m <sup>2</sup> (Enregistrement)  9100 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'extension de la carrière de Mourre de Lira sur une emprise de 9100 m<sup>2</sup> environ et en l'approfondissement de la zone d'extraction déjà autorisée en vue de l'extraction de matériaux calcaires gréseux pour la fabrication de granulats et en l'intégration de parcelles suite à la modification de l'accès et d'échanges de terrains. L'emprise totale du site sera de 10,2 ha. Cette extension nécessitera le défrichement d'une emprise de 9 100 m<sup>2</sup>.

Le volume total (extension + approfondissement) de gisement à exploiter est estimé à 550 000 m<sup>3</sup> environ, soit une durée d'extraction de 20 ans.

En plus, la carrière comprend une installation de lavage et criblage de sables qui sont extraits sur la carrière de Derrière Montmou voisine appartenant Ets RICARD mais dont la commercialisation se fait depuis la carrière de Mourre de Lira.

L'autorisation de la carrière de sable se terminera en 2037. Il est nécessaire ainsi nécessaire de pérenniser cette installation sur le site de Mourre de Lira jusqu'à cette échéance.

## 4.2 Objectifs du projet

Située au nord de la commune de Mornas (84), la carrière de Mourre de Lira est autorisée par l'arrêté préfectoral n° 4346 du 11 octobre 1988 pour une durée de 30 ans qui a été modifiée par l'arrêté complémentaire du 27 août 2018 et qui prolonge son autorisation jusqu'au 11 octobre 2020.

Le premier objectif du projet d'extension vise à pérenniser l'exploitation de Mourre de Lira pour une durée de 20 ans, d'une part en approfondissant sur une épaisseur de 12 à 13 m moyen le carreau actuelle de l'exploitation et de l'entendre sur une emprise de 9 100 m<sup>2</sup>.

Le second objectif consiste à pérenniser l'installation de lavage des sables extrait sur la carrière voisine de Derrière Montmou dont l'autorisation prendra fin en 2037.

Le troisième objectif consiste en la modification du périmètre suite à des échanges de parcelles et la modification de l'accès à la carrière.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La carrière étant déjà en activité, la phase travaux se limitera à des travaux préparatoires à l'exploitation des matériaux. Il s'agira :

- au niveau de l'extension de la carrière nécessitera le défrichage d'un espace naturel d'environ 9100 m<sup>2</sup> puis le décapage d terres sur quelques cm.
- le prolongement de la clôture au niveau du périmètre de l'extension.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le gisement de calcaires gréseux sera exploité par gradins successifs de bas en haut .

La largeur des banquettes en cours d'exploitation est de 10 mètres et la hauteur moyenne des fronts de taille est de 10 m et au maximum 15 m.

Les granulats produits sont issus de calcaires gréseux extraits par abattage à l'explosif.

Ils seront repris par une pelle située en pied de front pour alimenter une installation de concassage-criblage mobile.

Les produits sont stockés et commercialisés sur site en attendant leur acheminement vers les chantiers des clients. Il s'agit de granulats 0/30 et 0/80.

Ils sont destinés au marché local.

Les sables provenant de la carrière de Derrière Moutmou voisine, sont et seront transportés par dumpers jusqu'à la carrière de Mourre de Lira. Ils y sont stockés puis lavés dans une installation avant commercialisation.

Le site de Mourre de Lira centralise l'ensemble de la production des matériaux produits par les établissements RICARD en vue de leur commercialisation.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- autorisation de défrichement
- révision du document d'urbanisme de la commune

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Emprise totale de la carrière	9 ha environ
- Superficie défrichée	9100 m <sup>2</sup>
- puissance des installations criblage lavage concassage	> 200 kw

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

route d'Uchaux  
84500 MORNAS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04°44'42" 17 Lat. 44°13'16" 79

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Mornas (84)

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

En termes de modification, il s'agit d'une extension de 9 100 m<sup>2</sup> et d'un approfondissement de la zone d'exploitation sur une hauteur moyenne de 12 à 13 m et de l'intégration de nouvelles parcelles, suite à des échanges de parcelles et la modification de l'accès à la carrière. L'emprise totale de la demande sera de 10,2 ha.

La carrière possède une autorisation délivrée en octobre 1988, pour une durée de 30 ans pour une emprise globale de 7 ha. Elle a obtenu un arrêté préfectoral complémentaire l'autorisant à fonctionner 2 ans de plus.

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRn - Feu de forêt approuvé le 30/09/2011          TRI - La Cèze, La Durance, La Meyne, La Nesque, L'Ardèche, Le Coulon, Le lez, Le Rhône, Le Rieu, L'Eze, L'Ouvèze , arrêté national 06/11/2012          PPRI Aygues 84DREAL20150019 , approuvé le 13/12/2006          PPRI Lez 84DREAL20130005, approuvé le 24/02/2016</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation de lavage des sables siliceux est alimenté par un système de pompage dans le lac présent sur la carrière. Cette installation fonctionne en circuit fermé et l'eau est recyclée. Ainsi seule l'évaporation naturelle doit être compensée.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extraction de calcaires gréseux pour la fabrication de granulats
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	→ Voir le Volet Naturel d'Etude d'Impact du projet réalisé par ECOMED ref : 1802-RP2630-VNEI-CARR-RICARD-Mornas84-V3  L'ensemble des impacts bruts sont jugés faibles à très faibles. Les impacts résiduels sont jugés de très faibles à nuls.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	→ Voir Évaluation Appropriée des Incidences / ECOMED, réf. : 1802-RP2630-EAI-CARR-RICARD-Mornas84-V1

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9100 m <sup>2</sup> d'espaces naturels seront consommés. L'ensemble de l'exploitation fera l'objet d'une remise en état coordonnée avec les travaux d'extraction.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation n'est pas concerné pas des risques technologiques, mais l'abattage des matériaux par tir de mines, peu entraîner un risque de projection. Une étude de risque projection a été réalisée par le BE EGIDE. Cette étude démontre que le risque est maîtrisé. Cela nécessite des aménagements et la mise en place de mesures de protections en particulier pour les fronts inférieurs à l'Est. -> ANALYSE DES RISQUES LIES / EGIDE réf. : 17-27NT Le plan de phasage de l'exploitation sera adapté en conséquence.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux commercialisés sont transportés par camions. Il n'y aura pas d'augmentation du trafic routier, car la capacité d'extraction reste identique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La présence d'une installations de criblage-concassage pour la fabrication de granulats et d'engins de chantier est susceptibles de générer du bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'abattage de calcaires par minage est susceptibles de produire des vibrations. Une étude de vibration a été réalisée par un expert.</p> <p>Les vibrations mesurées au habitations les plus proches sont conformes à la réglementation, ils sont par conséquent inférieurs à la limite 10 mm/s.</p> <p>voir rapport : EGIDE CONTROLE DES VIBRATIONS ET DES SURPRESSIONS EMISES (17-25CR)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les carrières sont susceptibles d'émettre des poussières dans l'atmosphère. La carrière est équipée d'un réseau d'abattage des poussières notamment le long des pistes. L'installation de criblage-concassage des matériaux calcaires est équipée d'un système d'aspersion des matériaux.</p> <p>L'installation de lavage des sables n'est pas génératrice de poussières.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'installation de lavage des sables fonctionne en circuit fermé. Aucun eau résiduaire n'est émise.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les terres de décapages et les stériles de carrière sont des produits inertes. Ils sont réutilisés pour la remise en état de la carrière.</p> <p>Les autres déchets sont évacués vers des entreprises agréées.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La projet nécessite la modification du document d'urbanisme. La parcelle concernée par la zone d'extension est un Espace Boisé Classée en zone naturelle N au PLU de la commune. Il nécessite donc la suppression de l'EBC. Cette emprise sera rattachée à la zone Nca dans lequel les installations de carrières sont autorisées.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Décapage des terres limité au strict nécessaire,
- Mise en place d'un plan de d'exploitation,
- Mise en place d'un plan de tir de mine,
- Mise en place de bassin de décantation,
- Mise suivi et entretien régulier du matériel et des engins,
- Remise en état coordonnée avec les travaux d'extraction...

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Risque : CONTROLE DES VIBRATIONS ET DES SURPRESSIONS EMISES PAR LE TIR DE MINES DU 03/10/2017 / EGIDE réf. : 17-25CR ANALYSE DES RISQUES LIES AUX PROJECTIONS DES TIRS DE MINES DU PROJET D'EXTENSION / EGIDE, réf. : 17-27NT Eau : RAPPORT HYDROGEOLOGIQUE / BERGASUD réf. : n°84/0083 C 18 07 Paysage : VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITER ET D'EXTENSION D'UNE CARRIERE / ATDx réf : février 2018 Environnement : Volet Naturel d'Etude d'Impact / ECOMED, réf. : 802-RP2630-VNEI-CARR-RICARD-Mornas84-V3 Évaluation Appropriée des Incidences / ECOMED, réf. : 1802-RP2630-EAI-CARR-RICARD-Mornas84-V1

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nîmes

le, 16/04/2019

Signature



